

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIV

Services du Premier Ministre.

COMMISSARIAT AU TOURISME

Par M. Amédée BOUQUEREL,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champeboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, François Monsarrat, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Marc Puzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuf, Pierre de Villoutreys.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 23), 1108 (tome II, annexe XIII) et ln-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 24) (1964-1965).

SOMMAIRE

	Pages.
Le bilan de la saison touristique 1964.....	5
Le problème de l'étalement des vacances.....	8
La modernisation de l'hôtellerie.....	11
L'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon.....	14
Le tourisme social.....	16
Observations de la Commission.....	21

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de rappeler que c'est avec le budget de 1964 que, pour la première fois, le Commissariat au Tourisme disposait d'un fascicule particulier permettant de mieux entrer dans le détail des différents chapitres et articles d'un budget dont le total des crédits s'élève, en 1965, à 21.852.824 F — *en augmentation, par rapport à 1964, de 347.909 F*, dont 145.535 F au titre des « Mesures acquises » et 202.374 F au titre des « Mesures nouvelles ». Bien entendu — et nous l'avions déjà signalé l'année dernière — *il existe heureusement d'autres crédits pour le développement du tourisme* qui ne figurent pas dans ce fascicule ; je citerai, pour mémoire, les prêts du F. D. E. S. qui s'élèveront, en 1965, à 185 millions de francs (dont 170 millions pour le seul équipement hôtelier et thermal), les subventions pour travaux d'équipement des ports de plaisance (4,54 millions d'autorisations de programme) et les crédits pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon (25 millions d'autorisations de programme), sur lesquels nous aurons d'ailleurs à revenir.

Nous pouvons cependant regretter que le budget dit de fonctionnement du Commissariat soit en quelque sorte un « budget de reconduction » puisque, par rapport à l'année précédente, il ne connaît qu'une augmentation de 1,5 %.

Justement émue par les très nombreuses critiques qui ont paru, tant sous la forme d'articles dans la grande presse d'information que sous celle d'études publiées par des revues spécialisées, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a souhaité entendre, le jeudi 15 octobre dernier, le Secrétaire d'Etat spécialement chargé de ces problèmes auprès du Premier Ministre ; à cette occasion, il a fait « le point » des quatre ou cinq grandes questions dont nous sommes amenés, chaque année, à débattre et qui seront encore évoquées cette fois-ci.

Mais, auparavant, il est bon de revenir sur le « climat » qui entoure aujourd'hui les problèmes du tourisme dans notre pays. La France est trop souvent décrite comme le pays le plus cher et le moins accueillant d'Europe. Des journalistes étrangers (et quelquefois français) n'hésitent pas à conseiller à leurs lecteurs d'éviter

notre pays, soit en utilisant — pour atterrir en Europe — un autre aérodrome que celui d'Orly, soit en ne traversant que très rapidement la France pour se rendre ensuite en Espagne, au Portugal ou en Italie...

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ?

Certes, pendant de trop longues années, nous n'avons pas accordé une attention suffisante au vieillissement de notre équipement hôtelier et ce n'est guère que depuis trois ans que l'Etat lui-même a pu lui consacrer d'importants crédits. Quant à la question de savoir si nous sommes le pays le plus cher d'Europe, il est clair que si Paris n'est pas une capitale « bon marché » (Londres et New York le sont-elles ?), la province pratique — tant dans l'hôtellerie que dans la restauration — des prix nettement inférieurs et s'accoutume peu à peu à l'expérience des prix globaux « tout compris », incluant les taxes et le service. Par ailleurs, les diverses formes du tourisme populaire se multiplient, permettant aux étrangers moins fortunés (et par voie de conséquence aux Français) de passer des vacances agréables à bon marché.

Quant à l'accueil, toutes les critiques ne sont pas injustifiées et peut-être serait-il souhaitable que, notamment dans les grandes administrations publiques ou para-publiques en contact avec les étrangers (nous pensons ici au Chemins de fer, à la R. A. T. P., à la Douane...), le Gouvernement rappelle que la courtoisie, l'amabilité, la « gentillesse » ont, de tout temps, été l'apanage des Français.

*
* *

Nous étudierons donc successivement cette année :

- le bilan de la saison touristique par rapport aux années 1962 et 1963 ;
- le problème de « l'étalement des vacances » ;
- le montant de l'aide apportée par l'Etat à l'hôtellerie et les charges de celle-ci ;
- l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon,

sans négliger, pour autant, de donner comme d'habitude quelques brèves indications concernant le tourisme social et les stations de sports d'hiver.

Le bilan de la saison touristique.

En ce qui concerne l'année 1964, il est encore trop tôt pour dresser un véritable bilan ; néanmoins, il n'est pas niable que, dans ce domaine, notre pays ait connu un certain ralentissement, tandis que nos voisins méditerranéens voyaient leur clientèle augmenter dans des proportions notables.

Peut-être faudrait-il souligner, d'ailleurs, qu'il est assez normal que des pays venus tard au tourisme et présentant à cet égard des richesses inestimables connaissent aujourd'hui l'engouement qui préside à toutes les « modes » — et le tourisme en est une. Remarquons néanmoins qu'avec le temps leur développement touristique accélère la hausse de leurs prix : + 15 % en Yougoslavie, + 6 % au Portugal, + 5 % en Espagne (en 1964).

Avant de vous communiquer les chiffres du tourisme étranger sous la forme de tableaux traditionnels, signalons :

- qu'en 1964, le nombre de touristes étrangers :
 - a été en augmentation dans la Seine (2,3 %) ;
 - a été en diminution dans les Alpes-Maritimes (1,8 %) ;
- que les coefficients d'augmentation sont approximativement :
 - de 20 % pour la Normandie et le Midi-Pyrénées ;
 - de 10 % pour la Bretagne, le Sud-Ouest, l'Alsace, la Provence et la Corse ;
 - de 5 % pour la région Rhône-Alpes.

Evolution du tourisme étranger en France.

ANNEES	NOMBRE de touristes (en milliers).	ACCROISSEMENT	
		En milliers.	Pourcentage.
1958	4.070	»	»
1959	5.052	982	+ 24
1960	5.613	561	+ 11
1961	5.800	287	+ 5
1962	5.975	175	+ 3
1963	6.500	525	+ 8,8
1964 (provisoire).....	?	?	+ 6 à 8 ?

La recette en devises a été en augmentation de 1962 à 1963, passant de 640 millions de dollars à 716,8, notre pays venant après l'Italie (932 millions de dollars) mais avant l'Espagne (704)

et la Suisse (470). Les premiers résultats connus de 1964 semblent indiquer, là encore, une certaine stabilisation, d'autant que les voyages des Français à l'étranger continuent à progresser rapidement et que les sorties de devises doivent atteindre plus de 700 millions de dollars cette année.

Rappelons brièvement les chiffres des années précédentes :

	1960	1961	1962	1963	1964
Recettes	500,2	563,2	639,5	716,8	800 (?)
Dépenses	263,3	347,6	441,5	595,9	720 (?)
Balance	236,9	215,6	198	120,9	80 (?)

Il ne serait pas concevable que, sous prétexte d'améliorer la balance des comptes, on mît un frein aux voyages des Français à l'étranger, mais il ne faut pas nier qu'il y a là un grave danger pour notre approvisionnement en devises.

En matière de « régionalisation » du tourisme, indiquons (pour les huit premiers mois de 1964) les arrivées des touristes dans les hôtels homologués par région de programme (sur la base 100 pour les huit premiers mois de 1963) :

	FRANÇAIS	ETRANGERS
1. Nord	113	103
2. Picardie	107	89
3. Région parisienne.....	100	97
4. Centre	109	97
5. Normandie-Haute	130	120
6. Normandie-Basse	117	122
7. Bretagne	118	106
8. Pays de la Loire.....	103	86
9. Poitou-Charentes	110	113
10. Limousin	109	92
11. Aquitaine	116	135
12. Midi-Pyrénées	112	115
13. Champagne	98	88
14. Lorraine	101	100
15. Alsace	113	107
16. Franche-Comté	124	153
17. Bourgogne	108	87
18. Auvergne	106	103
19. Rhône-Alpes	105	101
20. Languedoc	130	117
21. Provence-Côte d'Azur-Corse.....	111	109

Peut-on dresser, cette année encore, le tableau du nombre des touristes français à l'étranger ?

PAYS	1962	1963	VARIATION 1963/1962 (Pourcentage.)
Allemagne	500.000	561.000	+ 12,2
Autriche	230.000	248.000	+ 7,8
Belgique	437.000	472.000	+ 8
Espagne	3.793.000	3.882.000	+ 2,3
Italie	1.209.000	1.256.000	+ 3,8
Pays-Bas	125.000	130.000	+ 4
Royaume-Uni	241.000	287.000	+ 19,1
Suisse	938.000	941.000	+ 0,3
Yougoslavie	109.000	120.000	+ 10,1
Au total.....	7.757.000	8.127.000	+ 4,7

On s'attend à ce que, à la fin de l'année, le nombre de touristes français ayant visité l'Espagne s'élève à près de 7 millions. Encore une fois, avant de donner quelques chiffres concernant les pays européens les plus touristiques, n'hésitons pas à souligner combien il est difficile d'établir des comparaisons valables, les méthodes statistiques n'étant pas les mêmes dans les différents pays !

D'après les renseignements qui nous ont été communiqués :

Touristes en 1963.

- l'Espagne en aurait accueilli..... 10.800.000 (+ 23 %
par rapport à 1962) ;
- l'Italie en aurait accueilli..... 8.300.000 (+ 2,3 %) ;
- l'Allemagne en aurait accueilli..... 5.600.000 (+ 5,2 %) ;
- la Suisse en aurait accueilli..... 5.500.000 (— 2 %) ;

ce qui explique que si, en 1963, notre balance touristique est bénéficiaire avec l'Amérique du Nord (U. S. A. : 223 millions de dollars), son déficit (au total 130 millions de dollars) avec l'Espagne (65,3) et l'Italie (64,7) amenuise, année après année, son solde positif. Rappelons, à cet égard, que l'objectif du IV^e Plan avait prévu un solde positif de 290 millions de dollars en 1965.

Mais pour avoir une vue plus précise de l'apport du tourisme étranger en France, nous pensons qu'il est utile de consulter le tableau suivant, relatif aux « nuitées » et à la durée moyenne de que les entrées de touristes aux frontières, comptabilisées de façon fort différente selon les pays.

NATIONALITÉS	NOMBRE DE NUITÉES		POURCENTAGE de variation 1963/1964.	DURÉE moyenne de séjour (en journées).
	1962 (En milliers.)	1963		
Grande-Bretagne, Irlande.....	4.533	4.828	+ 6,5	2,20
Belgique, Luxembourg.....	2.730	3.025	+ 10,8	2,68
Pays-Bas	1.107	1.163	+ 5,0	2,69
Allemagne	2.721	2.907	+ 6,8	2,16
Suisse	1.072	1.101	+ 2,7	1,92
Italie	1.605	1.816	+ 13,1	2,16
Espagne, Portugal.....	1.226	1.273	+ 3,8	2,79
Etats-Unis	4.291	4.561	+ 6,2	2,33
Toutes nationalités.....	24.014	25.411	+ 5,8	2,35

Le problème de l'étalement des vacances.

Les diverses activités touristiques françaises connaîtraient peut-être sur le plan intérieur un nouveau regain si les vacances étaient mieux « distribuées » en quelque sorte au cours de l'année, certains disent : mieux « étalées »...

Contrairement à une opinion trop répandue, *il ne faut tout d'abord pas croire que tout le monde prend des vacances dans notre pays*. D'une récente enquête de l'I. F. O. P. (faite en novembre-décembre 1963), il ressort que :

— 47 % des Français ne partent pas en vacances, soit environ 15.400.000 personnes âgées de plus de 18 ans ;

— le pourcentage de ceux qui ne partent pas croît de 7 % pour les plus aisés (cadres supérieurs) à 80 % pour les moins aisés.

Ne partent pas : 80 % des agriculteurs ; 45 % des ouvriers ; 40 % des commerçants ; 58 % des retraités...

- le pourcentage de gens qui ne partent pas est particulièrement faible dans la région parisienne et à Paris (22 %) pour atteindre son maximum (61 %) en Alsace, Lorraine et Champagne ;
- ceux qui ne sont pas partis pour des raisons budgétaires accepteraient volontiers des solutions économiques (d'où la nécessité du développement du tourisme social et la faveur de plus en plus grande des organisations qui s'en préoccupent, groupées sous le patronage de l'U. N. A. T.)

Néanmoins, le taux d'accroissement des départs étant de 3 % par an et la durée moyenne des vacances hors du domicile étant passée de 25 jours en 1961 à 28 en 1963, il y a donc un potentiel en réserve considérable pour notre hôtellerie et les diverses formes d'accueil du tourisme français, surtout si l'on sait que, sur 100 Français en vacances, 22 seulement utilisent les hôtels, les autres préférant des formules « familiales » ou sportives, moins coûteuses.

Encore faudrait-il que « l'étalement des vacances » soit favorisé et, là encore, des enquêtes récentes ont permis de faire le point de la question.

Les constatations, tout d'abord :

- la France est le seul pays d'Europe à avoir eu une fermeture complète de la plupart de ses industries pendant les vacances ;
- le mois d'août n'est pas le meilleur mois de l'année au point de vue climatique ;
- la fréquentation des stations de sports d'hiver augmente de 20 % d'une année sur l'autre ;
- il faut renverser la tendance qui a fait que l'année 1964 a été pire que 1962 et 1963 au point de vue de « l'encombrement » du mois d'août ;
- la suppression du premier baccalauréat devrait donner une grande souplesse au principe de l'étalement des vacances ;
- il faut que disparaissent les vacances de tous au mois d'août, aboutissant au système « concentrationnel » avec des effets déplorables de surenchère dans tous les domaines.

Les remèdes, ensuite.

Lorsque M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat spécialement chargé du Tourisme, est venu devant votre Commission, il en a énuméré quelques-uns en soulignant que cet « étalement » ne pouvait être réalisé sans une « préparation d'ensemble » que le Gouvernement espérait pouvoir faire en 1965, grâce à la coopé-

ration des différents Départements ministériels. L'an prochain, les vacances scolaires seront décalées d'une douzaine de jours environ entre la région A (comprenant surtout les Académies du Nord et de l'Est), et la région B (comprenant les autres) ; dans la fonction publique, on cherchera à égaliser les absences entre les mois de juillet, août et septembre, celles-ci ne devant en aucun cas dépasser 50 % ; des contacts seront pris avec les grandes firmes industrielles et commerciales pour qu'elles « étalent » leurs dates de fermeture ; enfin, à l'échelon régional et départemental, les préfets devront mettre en œuvre les décisions prises par le Gouvernement et multiplier les efforts de propagande, tant auprès des diverses professions touristiques que du public lui-même.

Ce problème de l'étalement des vacances — dont nous avons tenu à souligner ici l'importance — pourrait d'ailleurs avoir *une conséquence très heureuse* : celle d'habituer les Français à prendre de plus en plus *des vacances d'hiver*, en « fractionnant » leurs quatre semaines de congés payés.

Cela nous est une occasion pour parler très brièvement — car c'est un sujet que nous avons déjà traité l'année dernière — de *nos stations de sports d'hiver*.

A l'Assemblée Nationale d'ailleurs, le rapporteur spécial, M. Sallé, a donné le détail des investissements prévus (par département et par station) pour l'équipement de la montagne. On arrive à un total de 31 millions de francs prévus en 1965. Contentons-nous de vous indiquer ici qu'en vingt ans — entre 1945 et 1965 :

— le nombre de ces stations est passé de.....	15 à	25
— le nombre de leurs <i>hôtels</i> de.....	325 à	1.063
— le nombre de téléphériques de.....	14 à	32
— le nombre de télécabines de.....	0 à	19
— le nombre de télébennes de.....	0 à	13
— le nombre de télésièges de.....	0 à	29
— le nombre de téléskis de.....	167 à	335
— le nombre de patinoires de.....	26 à	36
— le nombre de <i>moniteurs de ski</i> de.....	200 à	1.172
— le nombre de campings de.....	0 à	20

La France est en train de devenir le premier pays d'Europe pour les sports d'hiver avec un accroissement annuel de 20 % pour les skieurs et elle possède un potentiel de surfaces « skiables » incomparable.

La modernisation de l'hôtellerie.

Pareille au baudet de la fable de La Fontaine, l'hôtellerie française est habituellement l'objet de critiques sévères, quelquefois justifiées, de touristes (français ou étrangers) estimant que c'est d'elle que « venait tout leur mal » !... Ils sont trop portés à oublier, d'une part, que la France a connu, de 1939 à 1945, un certain nombre de destructions portant sur son potentiel immobilier (1) ; d'autre part, que les pouvoirs publics et les organismes privés n'ont pas toujours compris assez vite — au lendemain de la Libération — que s'opérait une « transmutation » dans le tourisme — devenu de plus en plus un phénomène de classes moyennes, alors que la plupart de nos hôtels ne correspondaient plus aux exigences de la clientèle nationale et internationale.

Néanmoins, *un très gros effort a été accompli*, tant par l'Etat (sous la forme de prêts) que par les particuliers.

Quelle a été, à cet égard, la dotation du F. D. E. S. ?

	1962	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)			
Dotation totale.....	100	115	155	170
Dont :				
Equipement individuel.....	100	115	140	145
Grands ensembles.....	»	»	15	25
Prêts accordés.....	143,1	174,1	190	
Prêts réalisés.....	112	150,2	155	

Sur cette dotation, le montant des prêts consentis par la Caisse centrale du Crédit hôtelier s'est élevé :

- en 1962, à 122.033.000 F ;
- en 1963, à 161.864.850 F ;
- en 1964 (premier semestre), à 93.492.300 F.

Le montant des prêts représentait, en 1963, environ 55 % des investissements globaux, tandis qu'en 1964 il représente en moyenne

(1) C'est ainsi que l'hôtellerie a perdu 100.000 chambres sur les 210.000 qu'elle possédait en 1939.

50 % ; c'est dire que les chiffres respectifs d'investissements se sont élevés :

— en 1963, à 294.300.000 F en chiffres ronds ;

— en 1964 (premier semestre), à 186.985.000 F.

En 1963, 1.883 hôtels ont été créés ou modernisés. La capacité globale des hôtels s'est accrue de : 1.946 chambres créées dans des hôtels neufs ; 4.862 chambres créées dans des hôtels déjà existants ; enfin, 10.438 chambres ont été modernisées.

Au cours des six premiers mois de 1964, les prêts accordés pour modernisation concernent 806 établissements et, pour construction, 51 établissements. En 1964, le nombre des hôtels créés et classés, ou pour lesquels une demande de classement est en cours, s'élève actuellement à 117 et le nombre de chambres à 2.630, se répartissant ainsi :

DESIGNATION	HOTELS	CHAMBRES
1 étoile	41	533
2 étoiles	54	1.162
3 étoiles	18	649
4 étoiles	4	286

Ce qu'on oublie trop souvent de rappeler, à propos de l'hôtellerie française, ce sont *les lourdes charges qui pèsent sur elle*.

D'études faites à l'étranger (après conversion en francs nouveaux des prix en devises) il ressort que les prix (tout compris) pour une chambre à deux personnes avec bains sont les suivants :

CATEGORIES	FRANCE (Lyon).	SUISSE (Genève).	GRANDE- BRETAGNE (Birmingham).	ESPAGNE (Barcelone)
Premier ordre.....	74,75	62,42	123,39	58,89
Grand tourisme.....	46,00	30,07	65,12	31,08

Si nos prix restent néanmoins parmi les plus chers, c'est en raison de la disparité des charges de toute nature qui pèsent sur l'hôtellerie française : taxe locale au taux majoré (8,50 %) à laquelle s'ajoute, à Paris, la taxe sur les locaux loués (3,80 %) ; or l'impôt sur le chiffre d'affaires ne dépasse pas 3 % en Italie, 4 % en Allemagne et aux Pays-Bas, 5 % en Belgique, 5,25 % en Autriche ; en Suisse et en Grande-Bretagne, on ignore cette taxe.

En ce qui concerne *les charges sociales*, même disparité :

FRANCE	ESPAGNE	ALLEMAGNE	BELGIQUE	AUTRICHE	PAYS-BAS	GRANDE-BRETAGNE	SUISSE
46,90 %	35,80 %	31 %	25,75 %	22,70 %	18,30 %	15,55 %	10 %

ce qui conduit l'hôtellerie parisienne à supporter *une charge réelle* de : $8,5 \% + 3,8 \% + 46,9 \% = 59,2 \%$.

Encore une fois, il faut souligner que l'effort de modernisation s'est heureusement poursuivi (nous le disions déjà dans notre rapport de l'an dernier, pages 15 et 16) et qu'on est en droit, dès 1965, d'attendre beaucoup de l'adoption d'une loi concernant les baux dans l'hôtellerie, qui constitue un réel encouragement pour les exploitants non-propriétaires des murs de leur fonds — et de la création d'une société centrale hôtelière, chargée de construire — avec le concours du Crédit national et du Crédit hôtelier — des hôtels à 2 ou 3 étoiles dans les villes où le besoin s'en fait sentir.

Il resterait également à rappeler — et ceci n'est pas sans conséquence sur le jugement que peut porter l'étranger sur notre hôtellerie — qu'à la date du 1^{er} janvier 1964, *seuls 12.763 hôtels*, offrant 345.000 chambres et 610.000 lits, *sont homologués* selon des normes reconnues par le Commissariat au Tourisme : nous sommes loin du chiffre de 1.600.000 lits environ représentant le potentiel français et une étude fort intéressante serait à faire, qui permettrait de comparer les pourcentages d'occupation des hôtels homologués (soumis à un constant effort de modernisation) et des autres...

L'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon.

Dans notre rapport de cette année, nous avons voulu attirer l'attention du Parlement sur une opération touristique de grande envergure, dont la presse à beaucoup parlé (quelquefois en commettant des erreurs regrettables — et qui prévoient *la création de six unités touristiques* le long des 180 kilomètres de rivage méditerranéen de cette région (1).

Elle doit se développer simultanément sur trois plans :

— le plan des équipements généraux de la région : amélioration du réseau routier et de l'infrastructure aérienne, création d'une chaîne de ports ouverts à la navigation de plaisance, reboisement systématique des bords de mer et des collines environnantes, assainissement et aménagement des étangs côtiers, approvisionnement en eau des zones d'accueil ;

— le plan de l'organisation des stations nouvelles, modernes et bien équipées, qui répondent aux besoins des générations qui viennent, *sur des terrains acquis au préalable par l'Etat et équipés en collaboration avec les collectivités locales* ;

— le plan de l'amélioration des stations existantes et du développement progressif de l'arrière-pays grâce au mouvement touristique qui ne manquera pas de se créer, notamment parce que cette région est située sur un des points de passage des touristes se rendant en Espagne.

L'importance de cette opération et les répercussions qu'elle ne manquera pas d'avoir sur les structures économiques et sociales de la région ont amené le Gouvernement à en confier la réalisation à une « *mission interministérielle* », créée auprès du Délégué à l'Aménagement du Territoire, mission qui rassemble, sous la présidence d'un haut fonctionnaire, les représentants des ministères ayant à prendre des responsabilités dans cette opération. Un secrétaire général, assisté d'un très léger service d'études, assure la préparation des travaux de la mission et l'exécution de ses décisions.

(1) Ces six « unités » portent les noms suivants (à partir de la frontière espagnole) : Saint-Cyprien, Leucate-le Barcarès, Gruissan, Vendres-Valras, Cap d'Agde et la Grande-Motte.

L'efficacité de cette mission est renforcée par les dispositions financières prévues par le décret de création du 18 juin 1963, qui précise que *l'ensemble des crédits d'Etat nécessaires à l'aménagement du littoral du Languedoc et du Roussillon seront inscrits au budget des charges communes du Ministère des Finances et transférés en cours d'exercice aux différents budgets ministériels, à la demande de la mission, pour l'exécution du programme qu'elle a fait approuver par le Gouvernement.*

Le programme, qui a été soumis à un comité interministériel d'aménagement du territoire en décembre 1963, comporte *des investissements de l'ordre de 600 millions à effectuer sur une dizaine d'années* (routes : 300 millions environ ; ports : 120 millions environ ; boisement : 50 millions ; aménagement des étangs : 30 millions ; approvisionnement en eau : 50 millions ; « démoustication » : 60 millions).

C'est là une formule nouvelle expérimentée pour la première fois dans la région ; elle consiste à fixer rapidement les grandes options d'urbanisme à prendre pour l'ensemble de la région et à les rendre applicables par décret, après une procédure simplifiée, la consultation des conseils généraux et des organismes régionaux (comités d'expansion économique, chambres de commerce), en attendant la mise au point des plans d'urbanisme communaux classiques.

Parallèlement aux études d'aménagement, *les acquisitions de terrains ont été activement poussées* sur des crédits spécialement affectés à cette opération par le Fonds d'aménagement foncier et d'urbanisme ; près de 2.000 hectares ont déjà été acquis sur un programme total de 3.000 hectares ; 30 millions sont déjà dépensés ou engagés dans ces opérations. Il est prévu d'affecter 15 millions en 1965 pour parfaire cette politique.

Afin de freiner la hausse spéculative des terrains durant la période d'étude et d'acquisition foncière, il a été fait application de la loi du 26 juillet 1962 concernant les zones d'aménagement différé ; c'est ainsi que plus de 24.000 hectares de territoire ont été classés en Z. A. D.

L'équipement rapproché de ces terrains sur lesquels seront édifiées des stations nouvelles sera confié à *des sociétés d'économie mixte associant départements, communes, chambres de*

commerce et autres organismes locaux. Les sociétés sont en place dans chacun des quatre départements intéressés : elles commenceront leurs travaux dès l'automne 1964.

Ainsi, durant la première année de fonctionnement de la mission interministérielle, *tout a été mis en place* (élaboration du programme et du plan général, politique foncière, création des sociétés d'économie mixte, mise au point des projets de stations et des avant-projets techniques des grands équipements) *pour que 1965 soit l'année des premiers travaux.* Les grands équipements les plus urgents seront entrepris, et les constructeurs pourront être appelés par les sociétés d'économie mixte pour étudier la réalisation des premières tranches de stations nouvelles. Il est probable que, dix-huit mois après, les premières constructions pourront accueillir les touristes mais l'importance des stations prévues et des équipements généraux qu'elles requièrent imposeront un effort continu d'équipement et de discipline sur une dizaine d'années.

*
* *

Le tourisme social.

Afin de ne pas lasser votre auditoire et rendre ce rapport pour avis inutilement long, il nous reste à évoquer brièvement *quelques têtes de chapitres* que nous avons d'ailleurs développées plus longuement les années précédentes.

Le tourisme social nous a paru mériter qu'on s'y arrête un instant, encore qu'en 1963 et en 1964, il ait été l'objet de nombreuses interventions, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat.

Ce fut, tout d'abord, *la question orale avec débat*, de M. Neuwirth *sur le camping* (le 18 juillet 1963) ;

Ce fut, ensuite, *l'important rapport* de Mme Troisgros *sur l'hébergement touristique complémentaire* devant le Conseil économique et social au cours de ses séances des 21 et 22 janvier 1964 ;

Ce fut, enfin, le débat qui s'est instauré devant le Sénat, le 14 avril 1964, à la suite des *questions orales avec débat* de MM. Edouard Bonnefous et de Pontbriand *sur le tourisme social.*

Grâce à un tableau, situons rapidement la capacité d'ébergement de celui-ci et le succès dont il n'a cessé d'être l'objet en 1963 et 1964 :

	NOMBRE d'installations.		NOMBRE DE PLACES		NOMBRE DE NUITÉES	
	1963	1964	1963	1964	1963	Prévisions 1964.
Terrains de camping et de caravaning*.....	3.100	»	1.800.000	»	90.000.000	»
Camps de tourisme.....	66	74	38.500	42.600	1.965.000	2.150.000
Villages de vacances....	75	»	25.000	»	»	»
Gîtes de France.....	4.500	5.500	20.000	27.500	1.600.000	2.200.000
Maisons familiales de va- cances	422	454	37.000	41.000	4.000.000	4.800.000
Auberges rurales.....	327	390	6.500	7.800	650.000	780.000
Auberges de jeunesse..	276	»	12.914	»	626.369	»
Refuges de montagne...	122	»	4.400	»	100.000	»

* Il y aurait 5.800.000 campeurs en France, dont 600.000 affiliés à la Fédération de camping et de caravaning, et 80.000 caravanes.

Les réalisations en matière de tourisme social résultent d'une action coordonnée des collectivités publiques, des associations et du Commissariat au Tourisme qui leur accorde, au titre du F. D. E. S., des prêts à moyen terme, avec intérêt de 5 %, allant jusqu'à 50 % des investissements.

Le montant des prêts accordés, qui était en 1963 de l'ordre de 12 millions, atteindra vraisemblablement 15 millions en 1964, ainsi répartis :

DÉSIGNATION	1963	1964 (du 1 ^{er} janvier au 15 septembre).
		(En francs.)
Camping et caravaning.....	4.376.000	4.219.000
Maisons familiales de vacances.....	1.928.000	1.873.000
Gîtes	1.566.000	1.413.000
Auberges rurales.....	2.005.000	1.869.600
Divers (villages de vacances, centres d'accueil, chalets, refuges, auberges de jeunesse).....	2.458.000	1.385.000
Totaux	12.333.000	10.759.600

Ainsi est-il permis de conclure que, malgré des déficiences encore évidentes, et en souhaitant que les efforts conjugués de l'Etat et des professionnels se développent encore davantage, en préconisant — dès le début de 1965 — une large campagne d'accueil qui donnera à notre pays son vrai visage, notre tourisme a gardé une place enviable en Europe et reste encore *notre troisième industrie nationale*.

*
* *

Bien que cela ne ressorte pas directement de notre compétence, certains de nos collègues d'outre-mer nous ont demandé d'attirer l'attention de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre sur *le tourisme dans les D. O. M. et les T. O. M. qui demeure, il faut bien l'avouer, le « parent pauvre » du tourisme français*, sans doute parce que ses activités ne sont pas assez coordonnées et que lui font encore défaut initiatives et crédits. Or, les D. O. M. et les T. O. M. possèdent un capital touristique inappréciable, qu'ils soient situés dans le Pacifique, la Mer des Antilles, l'Océan Indien ou près de la côte de Terre-Neuve. Peut-être une formule originale consisterait-elle, avec l'appui des Départements ministériels intéressés, des collectivités locales et de la Société Immobilière et Touristique d'Outre-Mer (S. I. T. O.) à organiser de grands circuits touristiques (en coopération quelquefois avec les organismes étrangers de tourisme) permettant à la clientèle, aujourd'hui soucieuse de « voir beaucoup en peu de temps », de connaître par exemple les attraits conjugués des Antilles, de la Guyane et de New York — ceux du parc national de Nairobi, de Madagascar et de la Réunion, ou encore ces îles au noms si évocateurs et qui sont pourtant si différentes : la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides et Tahiti ?

La réussite du « Club Méditerranée » dans ce domaine montre assez qu'il faut savoir se dégager des formules toutes faites : à l'heure actuelle, le touriste « moyen » ne veut pas seulement qu'on le transporte et qu'on l'héberge, mais qu'on s'occupe aussi de ses distractions en lui offrant une large gamme de possibilités diverses.

Qu'on nous pardonne cette incursion dans un domaine qui n'est pas strictement le nôtre, mais comme on n'a guère l'occasion — au moment de la discussion du budget des T. O. M.

et des D. O. M. — d'évoquer ces problèmes, nos collègues qui les représentent ont pensé qu'ils étaient dignes de retenir l'attention du Secrétaire d'Etat le mieux placé pour en parler à son collègue, M. le Ministre d'Etat spécialement chargé du développement économique et social de ces terres lointaines, pour lesquelles le tourisme peut être un précieux facteur d'enrichissement, notamment grâce à la création d'emplois nouveaux.

*
* *

OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION

Au cours de l'examen du budget du Tourisme par votre Commission des Affaires économiques et du Plan *certaines critiques se sont fait jour.*

La plupart des commissaires (et notamment MM. Beaujannot, Cornat, Claireaux, de Pontbriand, Billiemaz, Golvan) ont déploré le manque de moyens véritables du Commissariat au Tourisme, et notamment la modicité de ses crédits de propagande (réduits effectivement de 140.000 F en 1965).

Dans leurs interventions, ils ont préconisé :

- la nécessité de promouvoir *un véritable tourisme social*, en particulier en donnant plus d'expansion (et de crédits) aux « gîtes ruraux » (le rapporteur pour avis a fait cependant remarquer que leur nombre était passé de 4.500, en 1963, à 5.500 en 1964 et leur nombre de « nuitées » de 1.600.000 à 2.200.000) ;
- le retour à *la détaxe de l'essence* pour les touristes étrangers, formule que, l'an dernier, M. David voulait étendre aux vacanciers français, ce qui permettrait à ceux-ci de circuler davantage à l'intérieur de leur propre pays ;
- *un allègement des taxes et des charges sociales pesant sur l'hôtellerie française*, comme cela est d'ailleurs pratiqué dans les autres pays européens (cf. p. 12 et 13 de l'avis).
- une majoration substantielle des crédits consacrés aux *ports de plaisance* et un allongement de la durée des prêts consentis à ce titre par le F. D. E. S. (actuellement de 5 % en vingt ans).

Ont été également évoqués :

- *l'action des Conseils généraux* en faveur du tourisme ;
- *la réglementation des agissements des photographes ambulants* ;

- la nécessité d'une propagande intelligente ayant trait aux îles *Saint-Pierre et Miquelon*, qui reçoivent chaque année 5.000 touristes canadiens et américains et pour lesquels Saint-Pierre apparaît comme un centre de diffusion de la culture française en Amérique du Nord ;
- l'extension à d'autres départements que ceux bordant la côte du Languedoc-Roussillon de la campagne de « *démoustication* ».

*
* *

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée Nationale, et concernant le tourisme.